Conditions générales de vente

QDSUN — QDS Conseils — prestations aux professionnels — version du 13 octobre 2026

Prestataire : QDSUN, SASU au capital de 1 000 €, siège 2800 Route de Fourques, 30800 Saint-Gilles, RCS Nîmes 938 540 135, TVA FR59 938 540 135, exerçant sous la marque QDS Conseils — contact@qdsun.tech — +33 (0)7 67 10 33 34 (ci-après « QDSUN » ou « le Prestataire »).

Article 1 — Objet et champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») régissent l'ensemble des prestations vendues par QDSUN, en ligne (sites www.qdsun.tech, axelux.qdsun.tech et julie.qdsun.tech) ou sur proposition écrite, à toute personne agissant pour les besoins de son activité professionnelle (le « Client »).

1.2. **Offres réservées aux professionnels.** QDSUN ne vend pas aux consommateurs. Toute commande suppose la communication d'un numéro SIREN (ou équivalent). Les offres sont conçues pour les entreprises de moins de 250 salariés ; au-delà, les prestations font l'objet d'un devis. Pour les personnes publiques, les CGV s'appliquent sous réserve des règles de la commande publique.

1.3. Conformément à l'article L. 441-1 du Code de commerce, les CGV constituent le socle unique de la négociation commerciale. Elles prévalent sur les conditions d'achat du Client, sauf dérogation écrite et expresse de QDSUN. Toute commande emporte leur acceptation sans réserve ; lors d'une commande en ligne, cette acceptation résulte de la case à cocher prévue à cet effet.

1.4. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande. Elles sont complétées par la grille tarifaire en vigueur (Annexe 1), par l'accord de traitement des données (Annexe 2, document distinct) et, le cas échéant, par une proposition, un devis ou une lettre de mission, qui prévaut en cas de contradiction.

Article 2 — Définitions

- **Test Axelux** : questionnaire en ligne gratuit (axelux.qdsun.tech) qui mesure la clarté de l'offre et de la communication du Client.
- **Bilan** : entretien en visioconférence qui restitue l'analyse du Test Axelux et présente, le cas échéant, une proposition d'Accompagnement.
- **Accompagnement Axelux** : programme de mise en place et de suivi de la communication du Client, d'une durée de 12 mois.
- **Julie** : application en ligne de lecture de documents contractuels (julie.qdsun.tech), vendue en abonnement mensuel.
- **Missions et options** : prestations de conseil et d'analyse réalisées sur devis (par exemple analyse de contrats ou d'engagements, analyse énergie, suivi Vigie, Appel Décision, mission sur mesure).
- **Livrable** : synthèse, rapport, fiche, contenu ou restitution remis au Client.
- **Documents Client** : contrats, factures, contenus, photos, vidéos, accès et toute donnée transmis par le Client.
- **Bonus** : avantage offert avec une Prestation, sans contrepartie financière distincte.

Article 3 — Nature des prestations et indépendance

3.1. QDSUN fournit des prestations de conseil et d'accompagnement : clarification de l'offre et du message, mise en place et animation de la communication du Client, lecture et analyse économique et opérationnelle de ses engagements, et aide à la décision. Le Client reste seul décisionnaire des suites qu'il y donne.

3.2. **Exclusions.** Les Prestations excluent toute activité réglementée ou soumise à monopole, notamment : la consultation juridique et la rédaction d'actes pour autrui, l'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement, le conseil en investissements financiers, le courtage d'assurance, l'expertise comptable, l'entremise immobilière, la maîtrise d'œuvre et l'ingénierie technique de construction. Les analyses de documents portent sur leurs aspects économiques et opérationnels ; les points relevant du droit sont signalés au Client afin qu'il les soumette à son propre conseil.

3.3. **Indépendance.** QDSUN est rémunérée exclusivement par ses honoraires et abonnements. Elle ne perçoit aucune commission de fournisseurs, d'installateurs, de plateformes publicitaires ou d'éditeurs de logiciels au titre des recommandations faites à ses clients. Tout lien susceptible de créer un conflit d'intérêts serait porté à la connaissance du Client avant la commande.

Article 4 — Recours à l'intelligence artificielle

4.1. QDSUN utilise des outils d'intelligence artificielle pour analyser, croiser, synthétiser et produire des contenus. Les Livrables de conseil sont relus et validés par une personne de QDS Conseils avant leur remise.

4.2. L'assistant du Test Axelux, l'assistant conversationnel accessible notamment sur WhatsApp, les présentateurs virtuels de QDS Conseils et l'application Julie sont des systèmes d'intelligence artificielle, signalés comme tels conformément au règlement (UE) 2024/1689. Leurs réponses ont une valeur informative ; seuls les Livrables validés engagent QDSUN, dans les limites de l'article 15.

Article 5 — Offres et tarifs

5.1. Les Prestations et leurs prix figurent dans la grille tarifaire en vigueur (Annexe 1) et sur les sites de QDSUN. Les prix sont exprimés en euros hors taxes ; la TVA au taux en vigueur (20 % à la date des présentes) s'y ajoute.

5.2. Le prix de l'Accompagnement Axelux dépend de l'activité du Client et du périmètre retenu. Il est présenté par écrit à l'issue du Bilan, dans une proposition valable 30 jours, qui précise les frais d'ouverture, la mensualité, le contenu et les objectifs fixés.

5.3. Les Missions et options sont réalisées sur devis, valable 30 jours, sur la base des tarifs de l'Annexe 1.

5.4. Les Bonus ne sont ni cessibles, ni remboursables, ni convertibles en numéraire. Ils ne peuvent pas être réclamés en dehors de la Prestation à laquelle ils sont attachés.

Article 6 — Commande

6.1. **Julie.** Le Client choisit sa formule, crée son compte sur julie.qdsun.tech, renseigne sa raison sociale, son SIREN et son adresse de facturation, accepte les CGV et procède au paiement. Le contrat est formé à la confirmation du paiement, dont QDSUN accuse réception par e-mail.

6.2. **Accompagnement Axelux, Missions et options.** Le contrat est formé à la réception par QDSUN de la proposition, du devis ou de la lettre de mission signé (y compris par signature électronique ou acceptation écrite par e-mail) et du premier paiement prévu.

6.3. QDSUN peut refuser une commande pour motif légitime, notamment en cas de conflit d'intérêts, de demande relevant d'une activité exclue (article 3.2), d'activité contraire à la loi ou aux règles des plateformes publicitaires, de litige antérieur ou de doute sérieux sur la qualité professionnelle du Client.

Article 7 — Conditions de paiement

7.1. **Moyens de paiement.** Les paiements s'effectuent par carte bancaire ou prélèvement via un prestataire de paiement sécurisé (Stripe), ou par virement. QDSUN n'a jamais accès aux données complètes des moyens de paiement.

7.2. **Échéancier.** Julie : mensualité payable d'avance. Accompagnement Axelux : frais d'ouverture à la commande, puis mensualités payables d'avance par prélèvement ou carte, selon la proposition. Rendez-vous payants : paiement à la réservation. Missions sur devis d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € HT : acompte de 30 % à la commande, solde à la livraison ; au-delà : 30 % à la commande, 40 % à mi-parcours, 30 % à la livraison.

7.3. **Délai.** Sauf paiement à la commande, les factures sont payables à 30 jours à compter de leur date d'émission, sans escompte pour paiement anticipé.

7.4. **Retard.** Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans rappel préalable, des pénalités calculées au taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce), sans préjudice d'une indemnisation complémentaire sur justificatifs. En cas d'échec d'un prélèvement ou d'impayé non régularisé 8 jours après une mise en demeure par e-mail, QDSUN peut suspendre l'exécution des Prestations, y compris l'accès à

Julie et la diffusion des publications, jusqu'à complet paiement.

Article 8 — Test Axelux et Bilan

8.1. Le Test Axelux est gratuit et sans engagement. Les réponses ne sont transmises à QDSUN qu'avec l'accord exprès du Client, donné au moment de l'envoi.

8.2. Le Bilan est vendu seul au prix indiqué à l'Annexe 1. Il est offert au Client qui a transmis un Test Axelux complet. Il se tient en visioconférence, sur un créneau réservé par le Client ; il peut être annulé ou reporté sans frais par simple message.

8.3. Le Test et le Bilan n'engagent pas le Client à souscrire l'Accompagnement.

Article 9 — Accompagnement Axelux

9.1. **Contenu.** L'Accompagnement comprend, selon la proposition : un appel de cadrage qui fixe par écrit les objectifs ; une phase d'installation (stratégie, message, présence en ligne, page Google, site, agent IA, publicités) avec un atelier en visioconférence par semaine le premier mois ; puis une phase de suivi (publication des contenus transmis par le Client, séances et webinaires collectifs mensuels avec replay, ajustements).

9.2. **Durée et point d'étape.** L'Accompagnement est souscrit pour 12 mois à compter de l'appel de cadrage. Un point d'étape a lieu au 6e mois : si les objectifs fixés par écrit lors du cadrage ne sont pas atteints, le Client peut mettre fin à l'Accompagnement sans frais, par simple e-mail adressé dans les 15 jours suivant ce point d'étape ; la fin prend effet au terme du 6e mois et les mensualités suivantes ne sont pas dues. Les sommes déjà versées restent acquises à QDSUN, les prestations correspondantes ayant été exécutées. Hors ce cas, l'Accompagnement va à son terme ; il ne se renouvelle pas tacitement.

9.3. **Participation du Client.** Le Client fournit les contenus (notamment de courtes vidéos transmises par WhatsApp), les accès et les validations nécessaires, dans des délais permettant la publication. L'absence de contenus ou de validations ne suspend pas les mensualités ; QDSUN publie alors ce qui est disponible et en informe le Client.

9.4. **Budgets publicitaires et services tiers.** Sauf mention contraire de la proposition, les budgets payés aux plateformes publicitaires (Meta, Google ou autres) ne sont pas compris dans le prix et sont réglés directement par le Client. Les publicités sont diffusées sous réserve de leur acceptation par ces plateformes.

9.5. **Nom de domaine et site.** Lorsque l'Accompagnement comprend un nom de domaine, celui-ci est réservé au nom du Client et pris en charge par QDSUN pendant la première année ; il est ensuite renouvelé par le Client ou, si la proposition le prévoit, inclus dans un abonnement. À la fin de l'Accompagnement, QDSUN remet au Client, à sa demande formulée dans les 30 jours, les accès à son nom de domaine, les fichiers de son site et ses contenus.

9.6. **Bonus.** L'Accompagnement peut comprendre, selon l'offre en vigueur à la date de la commande : la formule Essentiel de Julie offerte pendant les 6 premiers mois, l'abonnement ne se poursuivant ensuite qu'à la demande expresse du Client ; et les guides numériques de QDS Conseils, remis pour l'usage interne du Client. Les guides ne sont pas vendus séparément.

Article 10 — Abonnement Julie

10.1. **Formules.** Julie est proposée en formules Essentiel, Confort et Premium, dont le contenu (nombre de documents, de questions, d'IA confrontées et de comptes) figure à l'Annexe 1. Lorsque 80 % du quota mensuel est atteint, Julie en informe le Client ; à 100 %, le service s'arrête jusqu'au renouvellement suivant, sans facturation supplémentaire.

10.2. **Durée et résiliation.** L'abonnement est mensuel, sans engagement de durée. Le Client peut le résilier à tout moment depuis son espace ou par e-mail ; la résiliation prend effet à la fin de la période mensuelle en cours, qui n'est pas remboursée. Le changement de formule prend effet à la période suivante.

10.3. **Portée.** Julie rapporte ce que disent les documents déposés, citation et page à l'appui. Elle ne répond pas aux questions juridiques générales, ne donne pas de conseil juridique et ne remplace pas les conseils du Client. Le Client reste responsable de l'usage qu'il fait des rapports.

10.4. **Fichiers.** Le fichier déposé et son texte intégral sont supprimés dès le rapport produit. Seuls le rapport et les extraits cités sont conservés dans l'espace du Client, hébergé en France et cloisonné par entreprise, jusqu'à la fermeture du compte.

10.5. **Révision des prix.** Les prix peuvent être modifiés moyennant une information du Client au moins un mois avant leur application ; le Client peut résilier avant cette date.

Article 11 — Missions et options sur devis

11.1. Les Missions et options (notamment analyse de contrats ou d'engagements, analyse énergie, suivi Vigie, Appel Décision) sont décrites dans le devis, qui précise le contenu, le délai et le prix. Les délais courent à compter de la réception de Documents Client complets et, le cas échéant, du paiement ; sauf engagement exprès, ils sont indicatifs.

11.2. **Restitution.** Les Livrables sont remis par écrit (voie électronique). Une restitution en visioconférence peut être commandée en option. Les déplacements sont offerts dans un rayon de 60 km autour de Saint-Gilles ; au-delà, ils font l'objet d'un devis.

11.3. **Annulation.** En cas d'annulation par le Client avant le début d'exécution, l'acompte est remboursé, déduction faite du temps déjà passé, valorisé au taux journalier de l'Annexe 1. Après le début d'exécution, l'acompte reste acquis et les travaux réalisés sont facturés au prorata.

Article 12 — Rendez-vous, séances collectives et webinaires

12.1. Les rendez-vous payants peuvent être annulés ou reportés sans frais jusqu'à 48 heures avant l'horaire prévu ; en deçà, ou en cas d'absence, le prix reste dû, un report unique pouvant être accordé. L'échange de cadrage gratuit ne comprend aucune analyse de documents.

12.2. Les séances collectives et webinaires peuvent être enregistrés ; les participants en sont informés et leur image et leur voix ne sont diffusées en replay qu'avec leur accord. Une séance manquée par le Client n'est ni remboursée ni reportée : le replay en tient lieu.

Article 13 — Obligations du Client et sous-traitance

13.1. Le Client transmet des Documents Client complets, lisibles et exacts, dont il garantit disposer des droits nécessaires (notamment sur les images, marques, musiques et personnes filmées). Il garantit QDSUN contre toute réclamation de tiers à ce titre. Il informe QDSUN de toute modification utile.

13.2. QDSUN peut confier tout ou partie de l'exécution à des partenaires qualifiés, en restant responsable de leurs prestations à l'égard du Client.

Article 14 — Obligations de QDSUN

QDSUN exécute les Prestations avec diligence, conformément aux règles de l'art, au titre d'une obligation de moyens. QDSUN ne garantit aucun niveau de visibilité, de nombre de contacts, de chiffre d'affaires, d'économie ou d'issue d'une négociation : les résultats dépendent aussi du marché, des plateformes tierces et de l'implication du Client. Les pistes et estimations figurant dans les Livrables sont fondées sur les informations disponibles à leur date.

Article 15 — Responsabilité

15.1. La responsabilité de QDSUN ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée. Elle est limitée aux dommages directs et, toutes causes confondues, au montant hors taxes effectivement payé par le Client au titre de la Prestation en cause ou, pour un abonnement ou l'Accompagnement, au titre des 12 derniers mois.

15.2. QDSUN n'est pas responsable des dommages indirects (perte d'exploitation, de chiffre d'affaires, de chance, atteinte à l'image), ni des conséquences d'informations inexactes ou incomplètes transmises par le Client, de décisions prises par le Client, de l'absence de validation juridique des points qui lui ont été signalés, ni des décisions des plateformes tierces (refus, suspension ou modification de comptes, de publications ou de publicités).

15.3. Les limitations ci-dessus ne s'appliquent pas en cas de faute lourde ou dolosive, ni aux dommages corporels. QDSUN est titulaire d'une assurance de responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de

Leader Assurances.

15.4. Toute action en responsabilité doit être engagée dans un délai d'un an à compter du fait générateur.

Article 16 — Confidentialité

Chaque partie garde confidentielles les informations non publiques reçues de l'autre partie, ne les utilise que pour l'exécution du contrat et ne les communique qu'aux personnes qui en ont besoin (salariés, partenaires, conseils) et sont tenues à la même obligation. Cette obligation s'applique pendant le contrat et trois ans après son terme. Les documents d'un client ne sont jamais comparés à ceux d'un autre client, ni utilisés pour d'autres missions.

Article 17 — Données personnelles

17.1. QDSUN traite, en qualité de responsable de traitement, les données de ses clients et prospects (identité, coordonnées, facturation, réponses au Test Axelux, échanges) pour la gestion des demandes et des commandes, la relation client et le respect de ses obligations légales, dans les conditions décrites dans sa Politique de confidentialité.

17.2. Lorsque les Documents Client contiennent des données personnelles, QDSUN agit en qualité de sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD, dans les conditions de l'accord de traitement des données (Annexe 2) : elle ne les traite que sur instruction du Client et pour l'exécution des Prestations ; garantit leur confidentialité et leur sécurité ; n'y recourt à des sous-traitants ultérieurs (hébergement, paiement, messagerie, outils d'intelligence artificielle) qu'aux mêmes conditions et encadre tout transfert hors de l'Union européenne par les garanties prévues par le RGPD ; aide le Client à répondre aux demandes des personnes concernées ; notifie toute violation de données dans les meilleurs délais ; et supprime ou restitue les données au terme des Prestations.

17.3. **Durées de conservation.** Les fichiers déposés dans Julie sont supprimés dès le rapport produit (article 10.4). Les autres Documents Client sont supprimés au plus tard 30 jours après la fin des Prestations, sauf obligation légale de conservation. Les données de facturation sont conservées dix ans (article L. 123-22 du Code de commerce).

17.4. Les personnes concernées disposent des droits prévus par le RGPD, qu'elles exercent auprès de contact@qdsun.tech, et peuvent saisir la CNIL.

Article 18 — Propriété intellectuelle

Les Documents Client restent la propriété du Client. QDSUN conserve la propriété de ses méthodes, outils, modèles, grilles, agents, applications et savoir-faire. Après complet paiement, le Client bénéficie d'un droit d'utilisation des Livrables, non exclusif et non cessible, pour les besoins de son activité ; les contenus de communication réalisés spécifiquement pour lui (textes, visuels, site) peuvent être librement utilisés par le Client pour sa propre communication. Les contenus des webinaires, séances, guides et modules restent la propriété de QDSUN et sont réservés à l'usage interne du Client.

Article 19 — Références

QDSUN ne cite le nom du Client, ni ne publie de témoignage ou de réalisation, qu'avec son accord écrit préalable, sous la forme convenue (le cas échéant anonymisée).

Article 20 — Force majeure

Aucune partie n'est responsable d'un manquement résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, y compris l'indisponibilité prolongée des services d'hébergement, de paiement, de messagerie, de plateformes publicitaires ou d'intelligence artificielle non imputable à QDSUN. Si l'empêchement dure plus de 30 jours, chaque partie peut résilier la Prestation concernée par écrit, les sommes versées pour des Prestations non exécutées étant remboursées.

Article 21 — Résiliation pour manquement

En cas de manquement grave d'une partie non réparé 15 jours après une mise en demeure par lettre recommandée ou e-mail avec accusé de réception, l'autre partie peut résilier le contrat de plein droit, sans

préjudice de tous dommages et intérêts.

Article 22 — Modification des CGV

QDSUN peut modifier les CGV. Les nouvelles CGV s'appliquent aux commandes passées après leur mise en ligne. Pour les abonnements et Accompagnements en cours, elles sont notifiées au Client au moins un mois avant leur entrée en vigueur ; le Client abonné à Julie peut alors résilier dans les conditions de l'article 10.2.

Article 23 — Preuve, communications et divers

Les e-mails, messages WhatsApp, confirmations de commande et enregistrements des systèmes de QDSUN et de ses prestataires de paiement font preuve des échanges et des transactions. La nullité d'une clause n'affecte pas les autres. Le fait de ne pas se prévaloir d'une clause ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Article 24 — Droit applicable et litiges

Les CGV et les contrats qu'elles régissent sont soumis au droit français. En cas de différend, les parties recherchent une solution amiable pendant 30 jours à compter de la réclamation écrite de l'une d'elles. À défaut, et lorsque les deux parties ont la qualité de commerçant, le litige relève de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nîmes, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou de référé ; dans les autres cas, les règles de compétence de droit commun s'appliquent.

Annexe 1 — Grille tarifaire QDS-GT (version 4 du 13 octobre 2026)

Prix en euros hors taxes, TVA en sus. Offres réservées aux professionnels de moins de 250 salariés.

Portes d'entrée

Offre	Contenu	Prix HT
Test Axelux	Questionnaire en ligne de clarté de l'offre et du message	Gratuit
Bilan Axelux	Restitution du test en visioconférence ; offert après un test complet	491 €
Échange de cadrage	30 min en visioconférence, sans analyse de documents	Gratuit
Webinaires	Sessions en ligne, inscription préalable	Gratuit

Accompagnement Axelux (12 mois, point d'étape au 6e mois)

Élément	Contenu	Prix HT
Frais d'ouverture	Ouverture du dossier et des comptes, mise en place	Selon proposition
Mensualité	Installation, suivi, séances et webinaires collectifs	Selon proposition
Bonus	Julie Essentiel offerte 6 mois ; guides numériques QDS Conseils	Inclus
Budgets publicitaires	Payés directement aux plateformes par le Client	Non inclus

Julie — abonnement mensuel sans engagement

Formule	Contenu mensuel	Prix HT / mois
Essentiel	30 documents et 100 questions, 1 IA, 1 compte	29 €
Confort	100 documents et 300 questions, 2 IA confrontées, comptes multiples, point annuel de 30 min	89 €
Premium	300 documents et 1 000 questions, 4 IA confrontées, revue trimestrielle	199 €

Missions et options (sur devis)

Prestation	Contenu	Prix HT
Mission sur mesure (conseil)	Taux journalier	950 € par jour
Restitution en visioconférence	Option d'une mission ou analyse	150 € par heure
Analyses et suivis	Contrats et engagements, énergie, Vigie, Appel Décision	Sur devis
Entreprises de 250 salariés et plus	Toute prestation	Sur devis

Version du 13 octobre 2026, qui remplace toute version antérieure, y compris l'annexe 3 (ventes aux consommateurs), supprimée.